



Conseil de sécurité

Soixante-troisième année

6027^e séance

Mardi 2 décembre 2008, à 11 h 45

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Jurica	(Croatie)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud	M ^{me} Qwabe
	Belgique	M. Grauls
	Burkina Faso	M. Kafando
	Chine	M ^{me} He Fen
	Costa Rica	M. Artiñano
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} DiCarlo
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	France	M. Ripert
	Indonésie	M. Natalegawa
	Italie	M. Mantovani
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Ettlali
	Panama	M. Suescum
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Williams
	Viet Nam	M. Hoang Chi Trung

Ordre du jour

La situation en République centrafricaine

Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine et les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays (S/2008/733)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.

08-62887 (F)



La séance est ouverte à 11 h 45.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en République centrafricaine

Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine et les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays (S/2008/733)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de la République centrafricaine une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Poukré-Kono (République centrafricaine) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. François Lonseny Fall, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Fall à prendre place à la table du Conseil.

Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, S. E. M. Jean Grauls, Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix et Représentant permanent de la Belgique.

Il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine et les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays, document S/2008/733.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra les exposés de M. François Lonseny Fall, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine, et de S. E. M. Jan Grauls, Président de la Commission de consolidation de la paix et Représentant permanent de la Belgique. Je donne maintenant la parole à M. Fall.

M. Fall : Permettez-nous tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil et d'exprimer le grand plaisir que nous éprouvons à nous retrouver à nouveau devant cette institution pour présenter le dernier rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine. Notre exposé va se focaliser sur les développements majeurs aux plans politique, socioéconomique, humanitaire, sécuritaire et des droits de l'homme depuis juillet dernier. Il donnera également un aperçu sur les questions de consolidation de la paix et des activités entreprises par l'équipe de pays des Nations Unies durant les six derniers mois.

Après moult tergiversations entre les différentes parties, nous sommes en mesure, aujourd'hui, de donner enfin une bonne nouvelle au Conseil : la tenue prochaine du dialogue politique inclusif en République centrafricaine. Le chemin pour y arriver fut long et tortueux. Cependant, les événements se sont considérablement accélérés au cours des dernières semaines. Les travaux du dialogue politique débiteront le 5 décembre prochain et se dérouleront sur une période de deux semaines, jusqu'au 20 décembre 2008 inclus. Ce résultat a été rendu possible grâce à une somme d'efforts de la communauté internationale, qui ont permis de lever les derniers obstacles et d'amener les parties concernées à un accord pour la tenue de ce forum tant attendu.

Sous le bénéfice de la loi d'amnistie générale promulguée récemment par le Président Bozizé, tous les acteurs clefs de la vie politique centrafricaine sont attendus à Bangui pour participer au dialogue

politique, que les Centrafricains ont voulu inclusif. À ce titre, des arrangements sécuritaires ont été pris avec le concours de la Mission de consolidation de la paix en Centrafrique (MICOPAX) pour sécuriser la participation de toutes les personnalités. À la date d'aujourd'hui, nous comptons recevoir à peu près une quarantaine de personnalités vivant à l'extérieur, comme l'ancien Président Ange Félix Patassé, en exil à Lomé depuis le coup d'État du 15 mars 2003, M. Jean-Jacques Demafouth, ancien Ministre de la défense et Président de l'Armée pour la restauration de la République et la démocratie (APRD) en exil depuis 2002 et d'autres personnalités comme M. Mekassoua, M. N'Goupandé, M. Miskine et M. Massi.

Nous voudrions ici rendre un hommage particulier aux efforts inlassables du Président El Hadj Omar Bongo Ondimba dont l'engagement personnel a été déterminant pour atteindre ce résultat, et mentionner la persévérance du Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, qui n'a cessé d'encourager les plus hautes autorités centrafricaines à franchir le pas décisif vers le dialogue politique. Une mention particulière également au Président Abdou Diouf, Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie dont l'organisation nous a accompagnés dans notre mandat de facilitation. Nous voudrions saluer également l'appui multiforme du Guide de la grande Jamahiriya arabe libyenne et de la Communauté des États sahélo-sahariens.

Nous sommes aujourd'hui à la veille de ce forum politique qui aura à examiner les recommandations du Comité préparatoire du dialogue portant sur les questions essentielles qui constituent les grands défis auxquels la République centrafricaine est confrontée, à savoir les questions politiques et de gouvernance, la situation sécuritaire et les groupes armés, et le développement socioéconomique.

Comme je le disais au début de mon intervention, la période à l'examen s'est avant tout caractérisée par des efforts soutenus pour finaliser les préparatifs de la tenue du dialogue politique inclusif. La principale pierre d'achoppement a tourné autour de la question de la loi d'amnistie générale promulguée par le Chef de l'État centrafricain le 13 octobre 2008. Cette loi a accordé l'amnistie à toutes les infractions commises par diverses personnalités en République centrafricaine, à l'exception des crimes relevant de la compétence de la Cour pénale internationale. Toutefois, l'Armée populaire pour la restauration de la démocratie (APRD) et l'Union des forces vives de la nation (UFVN), qui

comprend la grande majorité des partis d'opposition, ont émis de sérieuses réserves sur cette loi qu'elles considèrent irréaliste, contraignante et non en conformité avec ce qui avait été convenu dans le cadre des recommandations du Comité préparatoire et de l'Accord global de paix. L'attention durant les tout derniers mois a donc porté sur les moyens de briser l'impasse engendrée par la loi d'amnistie générale.

À cet égard, le Comité de suivi de l'Accord global de paix du 21 juin a déjà tenu trois réunions à Libreville pour évaluer les progrès réalisés dans l'application des dispositions dudit accord, et examiner les points litigieux nés des interprétations divergentes de l'Accord de paix.

Au cours de la troisième réunion tenue à Libreville le 19 novembre 2008, un document-cadre a été adopté en faveur du processus de désarmement, démobilisation et reconversion (DDR) des éléments des groupes politico-militaires. Je voudrais ici souligner l'engagement de la France pour une contribution financière au processus de DDR, et inviter la communauté internationale à apporter un support financier à cette opération.

Le 26 octobre dernier, le Gouvernement centrafricain a annoncé la libération de 12 prisonniers de l'APRD, du Mouvement de libération du peuple centrafricain (MLPC) et de l'Union des forces démocratiques pour le rassemblement (UFDR), trois groupes rebelles, conformément à l'Accord global de paix du 21 juin. La libération des prisonniers constituait un geste significatif qui illustre l'engagement du Gouvernement centrafricain à appliquer les accords de Libreville.

Pour éviter les controverses répétitives constatées toutes les fois que des textes organiques ont été pris, nous avons offert notre facilitation entre le Gouvernement et l'opposition afin d'aplanir les dernières difficultés. Ces contacts ont permis d'obtenir un consensus sur la composition du Comité d'organisation du dialogue et de recueillir les propositions de quatre noms de personnalités susceptibles d'assurer la présidence du dialogue politique. Le choix final s'est porté sur l'ancien Président burundais Pierre Buyoya, qui assumera les fonctions de Président du dialogue politique inclusif. Le Président Buyoya est attendu ce soir ou demain à Bangui. À ce stade, nous pouvons dire que nous entamons la dernière ligne droite avant la tenue effective du dialogue politique inclusif.

Il est significatif de noter que les incertitudes dans le processus politique durant les six derniers mois ont eu dans l'ensemble un impact négatif sur la situation sécuritaire, particulièrement dans les provinces du nord-ouest du pays. À ce propos, plusieurs accrochages ont été rapportés entre les éléments de l'APRD et les forces gouvernementales dans plusieurs localités, ce qui a amené les deux parties à s'accuser mutuellement de violations du cessez-le-feu. Hormis quelques accrochages isolés dans certaines zones au nord-ouest de la Vakaga impliquant des groupes dissidents de l'UFDR, et la récente embuscade des rebelles dissidents des Forces démocratiques pour le peuple centrafricain (FDPC) de Miskine le 11 novembre, qui a coûté la vie à une douzaine de soldats gouvernementaux, le cessez-le-feu entre les forces gouvernementales et l'UFDR et le FDPC est généralement respecté.

Sur le plan socioéconomique, le pays continue à faire face à des défis à multiples facettes. La tension sociale liée au non-paiement des arriérés de salaires reste une source de préoccupation majeure, malgré les récents efforts du Gouvernement pour apurer ces arriérés. Les leaders syndicaux ont donné un ultimatum pour aller en grève au début de l'année prochaine si les quatre mois restants ne sont pas apurés d'ici là.

Dans le secteur économique, un progrès relatif a été récemment enregistré dans le secteur minier, avec le retrait par le Ministre des mines de licences de plusieurs opérateurs supposés n'avoir pas honoré leurs obligations contractuelles. Nonobstant ceci, beaucoup reste encore à faire pour assainir ce secteur et assurer la transparence dans l'exploitation des ressources naturelles.

Dans le domaine des droits de l'homme, la situation sur les six derniers mois reste préoccupante. Plusieurs cas d'exécutions sommaires et extrajudiciaires ont été signalés dans les zones de conflit. En dépit de la signature de l'Accord de Libreville, les éléments de l'APRD sur le terrain continuent de commettre des atrocités dans les zones sous leur contrôle, notamment des exécutions extrajudiciaires, des pillages, des rackets, l'enrôlement de force des jeunes villageois dans les groupes d'autodéfense ou comme informateurs.

Les heurts entre l'APRD et les Forces armées centrafricaines (FACA) ont engendré des déplacements massifs de populations et aggravé l'insécurité. Des rapports sur les atrocités présumées commises par les

coupeurs de routes – les Zaraguinas –, les braconniers et les groupes rebelles dissidents ainsi que les cas rapportés faisant état d'exécutions extrajudiciaires continuent d'être une source de préoccupation.

Il convient de souligner que les forces nationales de défense et de sécurité sont aussi accusées d'abus des droits de l'homme. Dans le cadre de son mandat, le Bureau des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA) a publié récemment son premier rapport sur les droits de l'homme en République centrafricaine.

Sur le plan opérationnel, l'équipe de pays continue de déployer des efforts louables dans les secteurs de l'humanitaire, de la lutte contre le sida, de la mobilisation des ressources pour accroître les capacités opérationnelles au regard des immenses besoins du pays.

Durant la période sous examen, l'ONU a continué à travailler étroitement avec les autorités centrafricaines pour mettre en place des structures et des mécanismes dans le cadre du Fonds pour la consolidation de la paix pour considérer les besoins immédiats de la République centrafricaine dans les domaines prioritaires. Ces domaines comprennent la réforme du secteur de la sécurité, la bonne gouvernance et l'état de droit, ainsi que la revitalisation des communautés affectées par le conflit.

À travers le financement d'un montant de 10 millions de dollars octroyés par le Fonds pour la consolidation de la paix, le Comité de pilotage a, à ce jour, approuvé 11 des 26 projets qui lui ont été soumis par le Comité technique mis en place à cet effet. Entretiens, la Commission de consolidation de la paix a continué à travailler sur l'élaboration d'un cadre stratégique appelé à servir de base à son engagement avec la République centrafricaine. À cet égard, elle a organisé sa seconde réunion en formation République centrafricaine le 8 octobre 2008 à New York, et entrepris sa seconde visite en République centrafricaine du 30 octobre au 6 novembre 2008. Au cours de cette visite, elle a organisé plusieurs réunions avec les partenaires de développement clefs ainsi qu'avec les agences de l'ONU pour discuter des priorités de la consolidation de la paix et d'autres questions y afférentes.

Cette mission a été conduite avec professionnalisme et dévouement par l'Ambassadeur Grauls, de la Belgique, que je salue ici, qui doit se joindre à nous dès ce soir pour assister à l'ouverture du

dialogue et que nous serons très heureux d'accueillir à nouveau à Bangui.

Trois priorités ont été définies par cette mission, à savoir la réforme du secteur de sécurité, la bonne gouvernance et l'état de droit et, enfin, les pôles de développement. Ces trois piliers constituent à notre avis des domaines susceptibles de favoriser une atmosphère de stabilité pour la relance des activités économiques et la lutte contre l'extrême pauvreté dont souffrent les populations.

Concernant la révision de la présence de l'ONU en République centrafricaine, le Secrétaire général, après consultation des partenaires nationaux et internationaux, a l'intention de préparer et de soumettre à l'attention du Conseil des propositions pour une mission intégrée en République centrafricaine en vue d'une action cohérente et coordonnée.

Nous sommes donc à un tournant où la République centrafricaine devra prendre ses responsabilités en vue de faciliter l'engagement de la communauté internationale pour l'accompagner dans la mise en œuvre des priorités définies par la Commission. Pour donner les meilleures chances à la bonne réalisation de ces objectifs fondateurs, la paix et la sécurité demeurent essentielles. La tenue effective du dialogue politique constituera, sans nul doute, le catalyseur pour une atmosphère apaisée qui favorisera la relance des activités économiques et la bonne tenue des élections générales prévues pour 2010.

À présent qu'une réelle fenêtre d'opportunité s'ouvre pour ce pays, tous les efforts doivent être concentrés désormais sur la tenue effective de ce grand forum politique souhaité par tout le peuple centrafricain. De même, la communauté internationale se doit d'accompagner le processus de paix en apportant un appui conséquent au programme de désarmement, démobilisation et reconversion prévu dans l'Accord global de paix. La stabilité du pays est à ce prix pour permettre l'avènement d'une paix et d'un développement durables en République centrafricaine.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Fall pour sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Jan Grauls, Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix et Représentant permanent de la Belgique.

M. Grauls (Belgique) : Monsieur le Président, permettez-moi, avant tout, de vous féliciter à

l'occasion de l'accession de votre pays à la présidence de ce Conseil, une accession qui constitue aussi pour votre pays un événement historique, et de vous assurer du soutien plein et entier de ma délégation pendant ce mois de décembre.

Je voudrais maintenant m'exprimer en ma qualité de Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix.

Au cours de ces dernières années, le Gouvernement centrafricain s'est attelé au rétablissement de la stabilité sur son territoire et au démarrage d'un processus de réconciliation nationale, bien que les conditions de vie de la population centrafricaine restent extrêmement difficiles à cause de l'insécurité et de l'extrême pauvreté. Ces progrès ont éveillé, au sein de la communauté internationale, l'espoir de voir la situation en République centrafricaine s'améliorer dans les années à venir, en même temps que ces espoirs ont éveillé une nouvelle confiance en la volonté politique des acteurs centrafricains.

C'est ainsi qu'en mai dernier, la Commission de consolidation de la paix s'est vu confier la responsabilité d'accompagner la République centrafricaine sur la voie de la stabilisation. Depuis lors, notre Commission de consolidation de la paix progresse rapidement vers la définition d'un cadre stratégique – attendu en février 2009 – établissant les contours précis de l'engagement conjoint de la Commission de consolidation de la paix en République centrafricaine et du Gouvernement centrafricain.

La République centrafricaine étant le quatrième pays à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix, nous avons l'opportunité de bénéficier de l'expérience de nos prédécesseurs. Néanmoins, la situation en République centrafricaine présente une différence de taille par rapport à celle des autres pays à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix. En effet, ce pays achève à peine d'émerger de plusieurs décennies d'instabilité et de conflits. Au lendemain du cinquantième anniversaire de l'indépendance de la République centrafricaine, le dialogue politique inclusif, qui démarre ce vendredi 5 décembre à Bangui, où je serai présent, devrait constituer le pas décisif vers un accord entre tous les acteurs politiques, économiques et sociaux et la société civile. La Commission de consolidation de la paix est convaincue que le Gouvernement a conscience de l'importance historique

que représente ce dialogue, dont la communauté internationale attend l'aboutissement avec intérêt. Le succès de ce dialogue devra marquer le passage de la République centrafricaine de la phase de conflit à la phase d'après conflit dans son développement.

Je tiens à signaler également qu'à deux reprises lors de ces derniers mois, le Secrétaire général de l'ONU a insisté auprès des autorités centrafricaines pour que le dialogue politique soit facilité. Je suis convaincu que ces démarches personnelles du Secrétaire général ne sont pas restées sans effet. Je souhaite également rendre hommage au rôle décisif joué par le Président de la République gabonaise, S. E. M. Omar Bongo Ondimba, dans le processus qui a conduit au démarrage de ces dialogues.

La consolidation de la paix en République centrafricaine ne fait donc que commencer. Pour cette raison, le Gouvernement centrafricain et notre formation avons concentré nos discussions sur un nombre limité de priorités. Nous avons identifié ensemble trois domaines prioritaires pour la consolidation de la paix. Le Représentant spécial, M. Fall, y a déjà fait allusion.

En premier lieu, la réforme du secteur de sécurité, qui concerne la réforme profonde des institutions essentielles à la stabilité d'un État démocratique et qui comprend un volet axé sur la démobilisation, le désarmement et la réinsertion (DDR) des groupes politico-militaires. Ce processus de DDR devra démarrer aussi tôt que possible après la conclusion du dialogue politique inclusif sur base d'un plan d'action élaboré actuellement par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Une des premières priorités de la Commission de consolidation de la paix sera la mobilisation de ressources additionnelles pour ce processus.

La deuxième priorité concerne la bonne gouvernance et l'état de droit, qui représentent un défi important dans ce pays toujours frappé par de graves violations des droits de l'homme, des structures démocratiques encore lacunaires, une culture administrative qui demande à être modernisée, et des services d'État qui doivent mieux atteindre la population au-delà de la capitale. Le PNUD a, en étroite collaboration avec les autorités centrafricaines, lancé deux projets de bonne gouvernance dans le courant du mois d'octobre. Le récent rapport du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine

(BONUCA) sur les droits de l'homme constitue également une bonne base de coopération avec les autorités centrafricaines. L'impunité, dont jouissent encore trop souvent les auteurs de violations des droits de l'homme, dont des membres des forces armées et de la police, reste un sérieux problème.

La troisième priorité est l'établissement des pôles de développement, dont le triple objectif consiste en le rétablissement de l'autorité du Gouvernement sur l'ensemble du territoire au travers d'une structure décentralisée, la revitalisation des espaces économiques, et l'accès aux services publics dans les zones à forte concentration de population. Ce concept a été élaboré par la Commission européenne en coopération avec le Gouvernement centrafricain, qui l'a repris dans son document stratégique de réduction de la pauvreté.

En cette période charnière pour la République centrafricaine, les perspectives conjointes du dialogue politique inclusif et des efforts de consolidation de la paix ne doivent cependant pas nous faire oublier que la présence d'une opération de maintien de la paix demeure à ce stade indispensable. Le mandat de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) n'est pas à notre ordre du jour aujourd'hui, mais je voudrais toutefois plaider pour que la Force de l'Union européenne au Tchad et en République centrafricaine soit remplacée à la fin de son mandat par des troupes d'une force des Nations Unies dans le nord-est de la République centrafricaine, comme le Gouvernement centrafricain le souhaite, et cela en attendant le moment où les Forces armées centrafricaines seront à même d'assurer elles-mêmes la sécurité sur cette partie du territoire. Dans ce contexte, ma délégation et la Commission de consolidation de la paix saluent la transition de la Force multinationale de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (FOMUC) vers la Mission de consolidation de la paix en Centrafrique (MICOPAX), la force de consolidation de la paix régionale de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale.

Face à l'ampleur des défis, il est également primordial que la communauté internationale et l'ensemble du système des Nations Unies fassent preuve d'une concertation encore meilleure, tâche à laquelle notre formation spécifique s'efforcera de contribuer. La récente visite à Bangui d'une délégation de notre formation nous a permis de constater à quel point il serait désirable que l'ONU en République

centrafricaine puisse à l'avenir parler d'une seule voix et agir de manière mieux coordonnée. Dans ce cadre, la Commission de consolidation de la paix se réjouit de l'intention du Secrétaire général, exprimée dans son dernier rapport sur le BONUSA, de faire rapidement des recommandations pour l'établissement d'un bureau intégré de l'ONU en République centrafricaine. Cette intégration est absolument indispensable. Entre-temps, la Commission de consolidation de la paix soutient la recommandation du Secrétaire général de prolonger le mandat du BONUSA pour un an avec les tâches telles qu'elles sont décrites dans le rapport.

Je voudrais conclure en insistant sur l'espoir que représente le processus en cours pour le peuple centrafricain, à condition qu'il ait la volonté et la vision nécessaires pour construire un avenir meilleur. Au sein de notre formation, l'appropriation nationale s'est déjà reflétée dans l'identification des priorités de consolidation de la paix. À l'avant-veille du dialogue politique inclusif, nous accueillons favorablement l'engagement du Gouvernement centrafricain à poser les prémisses indispensables au travail de notre formation spéciale.

Le processus de dialogue politique doit redémarrer en incluant tous les acteurs politiques et les groupes armés pour arriver à un réel rétablissement de la stabilité et de la paix à travers l'ensemble du territoire. Il faudra donc, d'une part, que la communauté internationale soutienne le Gouvernement dans ses efforts et, d'autre part, que le Gouvernement fasse preuve d'une réelle détermination politique pour ensemble construire une paix durable en République centrafricaine.

Enfin, je tiens à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur François Fall, et son équipe du BONUSA, de leur engagement et de leur excellente interaction avec ma formation de la Commission de consolidation de la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite maintenant les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 12 h 10.